

## Sanitaire

Le GDS 43 a terminé ses réunions de secteurs le vendredi 19 janvier au Monastier/Gazeille. A l'ordre du jour : la FCO, la MHE, la Besnoitiose, la BVD, les DASRI et les projets Fièvre Q et Ma'Meat.

Faire un point sanitaire avec les éleveurs sur leur secteur

Comme chaque année, le GDS Haute-Loire organisait en janvier des réunions sur 6 secteurs du département afin d'informer les éleveurs sur l'actualité sanitaire et répondre à leurs questions. Au Monastier sur Gazeille, comme à St Jean Lachalm, Saugues, Lorlanges, Craponne/Arzon et St Maurice de Lignon, les intervenants du GDS 43, ont fait une présentation de deux maladies qui font beaucoup parler d'elles depuis quelques mois : la FCO et la MHE.

### Co-infection FCO et MHE

La FCO est une maladie saisonnière transmise par un moucheron (culicoïdes) dont les sérotypes 4 et 8 sont réglementés en France. Elle impacte bovins comme ovins. Depuis 2023, une évolution de la souche du sérotype 8 (BTV 8 -France 2023) est apparue. Elle est associée à un impact sanitaire fort : de nombreux foyers cliniques confirmés ont été recensés, dans 20 départements différents. Les signes cliniques ont souvent été associés à de la mortalité. Des vaccins sont disponibles, en bovin comme en ovin. Les éleveurs sont invités à se rapprocher de leur vétérinaire. Les intervenantes ; Louise Icard et Florence Bastide, signalent l'existence du sérotype 3 apparu au Pays-Bas et désormais présent au Royaume-Uni, Allemagne et Belgique ; si ce sérotype venait à impacter notre territoire, un zonage (zones réglementée/indemne) serait alors mis en place.

Transmis par le même vecteur, la Maladie Hémorragique Épizootique (MHE) a également fait son apparition en France. D'ailleurs, "La co-infection FCO-MHE est une première mondiale" soulignera Louise Icard. Cette maladie induit l'apparition d'un zonage (zones- régulée/ indemne) et des règles aux mouvements pour les animaux (à l'export et entre zones en France). Même à ce jour si aucun foyer n'a été détecté en Haute-Loire, notre département est tout de même impacté en raison de foyers situés dans un cercle de 150km ; ainsi notre département se retrouve coupé en deux parties avec 105 communes en zone- régulée et ce jusqu'à nouvel ordre... Pour éviter cette maladie, pour laquelle on ne dispose d'aucun vaccin, le GDS 43 préconise une désinsectisation régulière, d'éviter les rassemblements, de travailler sur l'immunité naturelle du troupeau et de limiter les achats.

### Besnoitiose, BVD

Ces réunions ont permis d'évoquer une autre maladie vectorielle, la Besnoitiose dont les conséquences peuvent être lourdes pour les éleveurs (mortalité, problème de reproduction...). Sans vaccin ni traitement, "pour le moment, la seule issue pour les animaux malades est la réforme" indique Louise Icard. Dans ce contexte, le GDS 43 a décidé de mettre en place une prophylaxie sur un cycle de 2 ans avec une alternance de ciblage sur certains élevages et une prophylaxie sur tous les élevages laitiers et allaitants. Le GDS 43 a ensuite détaillé le plan d'assainissement qui prévoit un accompagnement technique et économique.

Les éleveurs retiendront que dès l'apparition des premières positives, il faut agir rapidement.

Louise Icard et Florence Bastide ont dressé le bilan de 4 années de dépistage de la BVD. Avec plus de 98% des bovins qualifiés non IPI, le département présente une situation assainie même si le nombre d'IPI ne diminue plus, d'où l'importance de la vaccination dans les foyers et des enquêtes épidémiologiques. L'assurance IPI s'est terminée le 31 décembre 2023. Elle est remplacée par une aide à la vaccination dans les foyers. Ce travail sera mené en collaboration avec les vétérinaires.

## DASRI

L'agriculteur étant responsable de ses déchets d'activité de soin à risque infectieux (DASRI), il lui incombe leur stockage dans des containers normalisés avant de les orienter vers une voie de traitement de déchets spécifiques. Le GDS 43 conseille aux éleveurs de se doter d'un container et de participer à la collecte annuelle organisée en partenariat avec la société Gestion Déchet Pro. La société facture chaque kit 41 euros TTC à l'éleveur. Cette année, la collecte est programmée du 29 avril au 3 mai.

Les intervenantes du GDS ont ensuite abordé la question des avortements dont la déclaration est obligatoire et gratuite pour la recherche de la Brucellose : en bovin pour tout animal ayant avorté ou donné naissance à un nouveau-né mort dans les 48 heures et en ovin et caprin dès 3 avortements en moins de 7 jours, ou à partir de 5% d'avortements en une saison de mises-bas. Notons que l'Etat prend en charge le déplacement, la visite, les prélèvements et analyses pour la recherche de Brucellose.

## Deux projets en cours

Le GDS participe à l'étude conduite au niveau national sur la fièvre Q dans le but de tester le protocole "statut de troupeau" élaboré dans le cadre de la plateforme ESA en condition de terrain, pour mesurer la fréquence de circulation de cette maladie dans les élevages suivis et sensibiliser les éleveurs qui reçoivent du public. 4 élevages altiligériens font l'objet d'un suivi dans le cadre de cette étude.

L'organisme participe également au projet Ma'Meat. Il vise à identifier les facteurs d'apparition des mammites, en élevage ovin allaitant. Un projet de recherche précédent a mis en évidence que les mammites étaient à l'origine de réformes précoces dans 32% des cas.

Ces réunions de secteurs permettent aussi de donner la parole aux éleveurs. Sur le secteur du Monastier, ces derniers ont souhaité en savoir un peu plus sur le charbon symptomatique, une maladie infectieuse associée à une mortalité rapide et causée par une bactérie que l'on retrouve enfouie dans les sols. En 2023, les secteurs du Monastier et d'Ally ont été impactés par cette maladie. La contamination est due à la résurgence de bactéries, sur des parcelles où des cadavres ont été enfouis il y a plusieurs dizaines d'années

Dans les zones à risque, le GDS conseille la vaccination et d'éviter les surpâturages.

Véronique Gruber